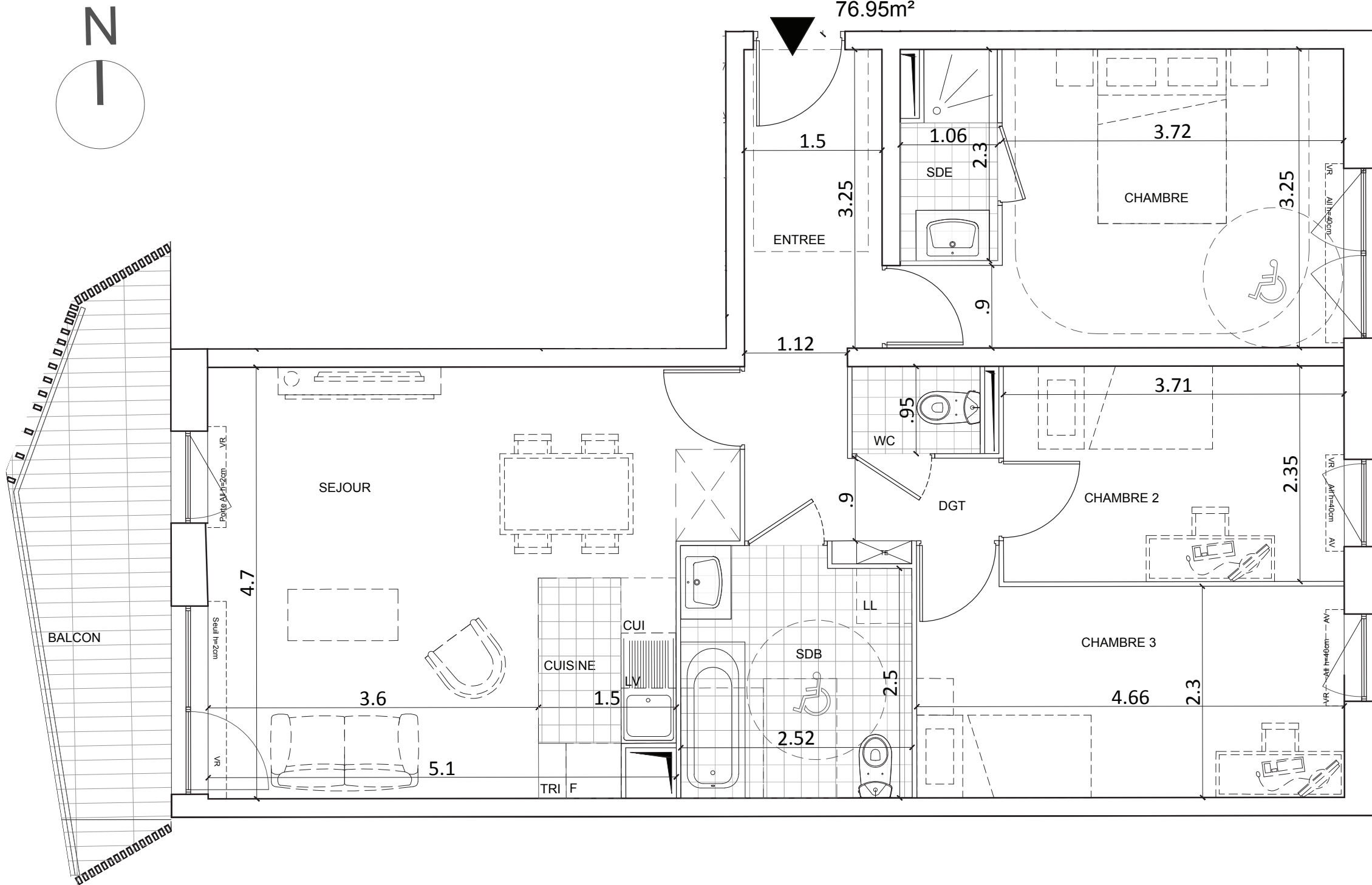


**APPARTEMENT N° 322**  
76.95m<sup>2</sup>



**CAGE ESCALIER 3**  
Appartement de 4 pièces  
n° 322 au 2° étage

	76,95m <sup>2</sup>	T4
BALCON	8,58m <sup>2</sup>	
CHAMBRE	13,23m <sup>2</sup>	
CHAMBRE 2	8,69m <sup>2</sup>	
CHAMBRE 3	11,12m <sup>2</sup>	
CUISINE	3,24m <sup>2</sup>	
DGT	3,61m <sup>2</sup>	
ENTREE	5,11m <sup>2</sup>	
SDB	6,70m <sup>2</sup>	
SDE	2,23m <sup>2</sup>	
SEJOUR	21,70m <sup>2</sup>	

**LEGENDE**

TE	TABEAU ELECTRIQUE	VR	VOLET ROULANT
AV	ALLEGE VITREE	GC	GARDE-CORPS
LL	LAVE-LINGE	CUI	BLOC CUISSON
LV	LAVE-VAISSELLE	F	REFRIGERATEUR

--- RETOMBEE DE POUTRE      FAUX-PLAFOND OU SOFFITE

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m  
Hauteur sous plafond des pièces principales du RDC sauf mention particulière : 2.70 m  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

Echelle

"DES MODIFICATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE APPORTEES A CE PLAN EN FONCTION DES NECESSITES TECHNIQUES OU REGLEMENTAIRES DE LA REALISATION, TANT EN CE QUI CONCERNE LES DIMENSIONS LIBRES, QUE L'EQUIPEMENT. LES SURFACES, LES HAUTEURS SOUS PLAFOND AINSI QUE LES HAUTEURS DE SEUILS OU D'ALLEGES INDIQUEES SONT APPROXIMATIVES. LES RETOMBES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, TRAPPES DE VISITES, AINSI QUE L'EMPLACEMENT DES DESCENTES D'EAUX PLOUVIALES, DES EQUIPEMENTS SANITAIRES NE SONT PAS TOUS FIGURES OU LE SONT A TITRE INDICATIF. LES AMENAGEMENTS ET LE MOBILIER FIGURANT SUR CE PLAN SONT SIMPLEMENT SUGGERES A TITRE DE PRESENTATION INDICATIVE ET NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UN ELEMENT CONTRACTUEL, AUCUN ELEMENT DE MOBILIER REPRESENTE SUR CE PLAN NE FAIT L'OBJET DE LA VENTE."